Délibération n°2020/03

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 715-2 et suivants ;
Vu le code de l'éducation et notamment les articles R. 715-9 et suivants ;
Vu les statuts, en vigueur de l'établissement.

Le conseil d'administration réuni le 12 mars 2020 :

Objet : Tarifications Relations Internationales

Le conseil d'administration adopte les points suivants :

1/ Il sera facturé aux étudiants chinois recrutés pour admission en TC par le biais de Shenyang Wisdom Educational Consulting Co., Ltd. la somme de 5000€ au titre de « frais initiaux d'entrée » (frais d'accueil), de la même façon qu'à ceux du CSC-Donfang.

2/ Pour les activités d'intégration : la participation financière demandée aux étudiants qui s'inscrivent aux activités d'intégration proposées par le Pôle international ne pourra excéder 200€ par activité par personne.
Le montant sera fixé, pour chaque activité, sur la base des dépenses prévisionnelles, du nombre d'étudiants prévus, d'autres sources de financement éventuelles (par ex. budget erasmus, ou RI), le tout éventuellement arrondi dans la limite de l'euro le plus proche.

3/ La participation financière demandée aux personnes inscrites au winter programme Seoultech 2020, mais qui ne sont pas membres de Seoultech s'élève à :

- 1330€/personne : Jusqu'à 13 personnes
- 1170€/personne : 14 personnes ou plus

4/ La participation financière demandée aux personnes inscrites au « Summer programme 2020 », hors convention spécifique pour ce summer program sera de :

- Si les étudiants peuvent compter dans la balance des échanges (généralement sur la base de 3 summer pour 1 semestre) avec l'université d'où ils proviennent : 1750€/personne
- Si les étudiants ne comptent pas dans la balance des échanges, ou proviennent d'universités non partenaires : 2500€/personne.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23
Votants : 22
Pour : 22
Contre :0
Abstention : 0

Troyes, le 12 mars 2020

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – CS 42060 – 10004 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 25 71 76 00 – télécopie : 33 (0) 25 71 76 76 – site web : www.utt.fr

Le président du conseil d'administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 13/03/2020
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 13/03/2020